

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 703 Subventions et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé pour l'attribution de subventions.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer 15 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 15 théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 28 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement, en date du 1er décembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du 29 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement, en date du 5 décembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 6 décembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 5 décembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 3.070 euros est attribuée à la SARL Société Nouvelle Artistic Voltaire, 45bis rue Richard Lenoir 75011 Paris, afin de participer au financement de travaux de régulation du système de chauffage du Théâtre Artistic Athévains.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 14.381 euros est attribuée à la SARL Cibyl Productions, 5 rue Nicolas Appert 75011 Paris, afin de participer au financement des travaux de mise en conformité de l'alarme incendie, de création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite et de remise en état du parquet de scène de la Comédie Bastille.

Article 3 : Une subvention d'équipement d'un montant de 18.737 euros est attribuée à la SARL Les Productions du Daunou, 9 rue Daunou 75002 Paris, afin de participer au financement des travaux de ravalement de la façade du Théâtre Daunou.

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 31.000 euros est attribuée à la SA Société des Spectacles Georges Vitaly, 5 rue La Bruyère 75009 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise aux normes des loges et des sanitaires et d'installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite au Théâtre La Bruyère.

Article 5 : Une subvention d'équipement d'un montant de 12.367 euros est attribuée à la SA Théâtre Michel, 38-40 rue des Mathurins 75008 Paris, afin de participer au financement d'une étude complémentaire relative à l'accessibilité des personnes handicapées et à des travaux de remplacement de la motorisation du rideau pare flamme et d'encloisonnement anti-feu au Théâtre Michel.

Article 6 : Une subvention d'équipement d'un montant de 26.393 euros est attribuée à la SAS Le Théâtre de la Michodière, 4bis rue de la Michodière 75002 Paris, afin de participer au financement des travaux de remplacement du rideau pare flammes du Théâtre de la Michodière.

Article 7 : Une subvention d'équipement d'un montant de 13.730 euros est attribuée à la SA Société du Théâtre des Nouveautés, 24 boulevard Poissonnière 75009 Paris, afin de participer au financement des travaux de réaménagement des sanitaires du Théâtre des Nouveautés.

Article 8 : Une subvention d'équipement d'un montant de 8.472 euros est attribuée à la SA Théâtre de L'Oeuvre, 3 Cité Monthiers 75009 Paris, afin de participer au financement des travaux de remplacement de la chaudière du Théâtre de l'Oeuvre.

Article 9 : Une subvention d'équipement d'un montant de 3.814 euros est attribuée à la SAS Grand Cinéma du Palais des Glaces, 37 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris, afin de participer au financement des travaux de réfection des sanitaires du public du Palais des Glaces.

Article 10 : Une subvention d'équipement d'un montant de 33.912 euros est attribuée à la SA Théâtre du Palais Royal, 38 rue de Montpensier 75001 Paris, afin de participer au financement des travaux de peinture consécutifs aux travaux de mise en conformité de l'installation électrique du Théâtre du Palais Royal.

Article 11 : Une subvention d'équipement d'un montant de 36.921 euros est attribuée à la SA Société Nouvelle d'Exploitation, de Rénovation et de Renaissance du Théâtre de Paris, 15 rue Blanche 75009 Paris, afin de participer au financement d'une étude relative à l'accessibilité des personnes handicapées et de travaux de création de sanitaires accessibles aux personnes handicapées, de création de deux comptoirs de billetterie accessibles aux personnes handicapées, de mise en place d'un élévateur pour les personnes à

mobilité réduite et de création d'une porte automatique sur rue au Théâtre de Paris.

Article 12 : Une subvention d'équipement d'un montant de 29.555 euros est attribuée à la SAS Théâtre de la Porte Saint Martin, 17 rue René Boulanger 75010 Paris, afin de participer au financement des travaux de reprise du plancher de la cuisine et de la loge du gardien, de remplacement des canalisations en plomb, de modification du comptoir de billetterie afin de le rendre accessible aux personnes handicapées et de la création d'un chemin d'accès à la toiture et d'une crinoline au Théâtre de la Porte Saint Martin.

Article 13 : Une subvention d'équipement d'un montant de 550 euros est attribuée à la SA Société des Spectacles Edgar, 6 rue de la Gaîté (14e), afin de participer au financement d'une étude relative à l'accessibilité des personnes handicapées au Théâtre Rive-Gauche.

Article 14 : Une subvention d'équipement d'un montant de 34.610 euros est attribuée à la SAS Société du Théâtre Saint Georges, 51 rue Saint Georges 75009 Paris, afin de participer au financement de la deuxième phase de travaux de mise en conformité de la machinerie scénique du Théâtre Saint Georges.

Article 15 : Une subvention d'équipement d'un montant de 32.488 euros est attribuée à la SA Société Nouvelle du Théâtre des Variétés, 7 boulevard Montmartre (2e), afin de participer au financement des travaux de remplacement des cellules coq et des transformateurs du Théâtre des Variétés.

Article 16 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les 15 conventions ci-jointes relatives à l'attribution de subventions d'équipement.

Article 17 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 300.000 euros seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 2042, rubrique 33, ligne VE 40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 11 V00458 DAC.